



Code de Conduite



Notre histoire

Créée en 2019, par la fusion de Sivantos et Widex, WS Audiology combine plus de 140 ans d'expérience dans l'utilisation de la technologie pour aider les personnes malentendantes à entendre les sons qui rendent la vie agréable.

Bien que Sivantos remonte au XIXe siècle, Widex a vu le jour en 1956. Widex et Sivantos ont débuté avec des fondateurs dévoués, créatifs et avisés qui avaient une vision pour aider les malentendants à rester connectés au monde sonore.

En 1878, Werner von Siemens fit une découverte décisive en construisant un téléphone avec un aimant en fer à cheval qui amplifiait les signaux vocaux et améliorait la qualité vocale de l'appareil.

De leur part, Christian Tøpholm et Erik Westermann au Danemark lancèrent leur propre entreprise en transformant la cave de Tøpholm en laboratoire de développement, atelier et hall de production dans les années 50.



Notre Raison D'être

Libérer le potentiel humain en faisant du merveilleux son une partie intégrante de la vie de chacun

Une série d'innovations

Après sa première aide auditive, le Widex 561, Widex a développé de nombreux autres appareils auditifs remarquables. En 1988, le Quattro Q8 a été le premier appareil auditif programmable numériquement avec une commande à distance. En 1995, la série Senso fut le premier appareil auditif numérique intra-auriculaire (ITE pour «In the Ear») au monde; et en 2008, Passion est devenue la plus petite prothèse auditive intra-canal (RIC «Receiver in Canal») du monde, avec seulement 21 mm de diamètre.

En 1997, Sivantos a développé le premier appareil auditif entièrement numérique au monde avec deux microphones, baptisé Prisma. Par la suite, Acuris, la première aide auditive au monde dans laquelle les appareils droit et gauche étaient synchronisés, fut lancée en 2004.

Et dernièrement, en 2018, Sivantos a lancé Signia Styletto, le premier vêtement auditif SLIM-RIC au monde, combinant style et haute technologie, tandis que Widex a lancé Evoke, la première aide auditive au monde avec apprentissage automatique.

Chef de file de l'industrie

Aujourd'hui, un appareil auditif sur trois porté par des personnes dans le monde entier a été fabriqué par nos soins. Nous sommes actifs sur plus de 125 marchés et employons plus de 10 000 personnes dans le monde. Notre large portefeuille de produits et services de pointe dans le domaine de l'audition génère un chiffre d'affaires annuel de plus de 1,7 milliard d'euros. WS Audiology est une entreprise privée appartenant aux familles Tøpholm et Westermann, ainsi qu'à des fonds gérés par EQT et la famille Strüngmann.



Chers Collègues,



Chaque jour, nos appareils auditifs touchent la vie de millions de personnes dans le monde.

Cela témoigne de l'immense confiance que nos clients nous accordent et accordent à nos produits.

Chez le groupe WS Audiology, nous croyons fermement qu'agir de manière responsable et éthique est la meilleure chose à faire pour nos clients, nos partenaires commerciaux, nos collègues et les communautés dans lesquelles nous travaillons. Notre Code de conduite contient les principes fondamentaux qui nous guident dans notre engagement à exercer nos activités selon des normes élevées. Il présente à chacun d'entre nous un cadre éthique et comportemental pour nous aider à faire les bons choix dans des situations difficiles.

Je demande donc à chaque employé de bien connaître notre Code de conduite. Il est important que chaque membre du groupe WS Audiology respecte notre Code de conduite et applique ces principes fondamentaux dans son travail quotidien. Ce faisant, nous transmettrons un message clair à ceux avec qui nous travaillons quant à la force de notre engagement envers un comportement éthique et la qualité.

C'est un grand privilège que de pouvoir toucher des millions de vies dans le monde entier, et c'est en gardant à l'esprit ces principes fondamentaux que nous pourrions tous partager un véritable sentiment de fierté à l'égard de ce que nous accomplissons ensemble en tant qu'équipe et entreprise.

Table des **Matières**

P. 10 Introduction

- En quoi consiste ce Code de conduite ?
- Qui doit respecter ce Code ?
- Comment utiliser ce Code ?

P. 11 Comment se faire entendre

P. 12-13 Conduite dans nos affaires

- Nous nous engageons à nous conformer aux lois, règles et règlements applicables
- Nous ne tolérons pas les comportements corrompus
- Nous adhérons aux lois antitrust et garantissons une concurrence loyale
- Nous respectons la confidentialité des données et protégeons les données personnelles
- Nous nous engageons à respecter les lois sur le contrôle des exportations, les sanctions internationales et les embargos

P. 14-15 Conduite envers nos clients et la société

- Nous assurons la qualité et la sécurité de nos produits
- Nous agissons si nous remarquons des signes précurseurs de blanchiment d'argent ou de financement d'activités terroristes
- Nous nous approvisionnons en matériaux provenant de mines légitimes et exemptes de conflits et exploitons ces matériaux de manière responsable

P. 16-17 Travailler avec des partenaires d'affaires et des fournisseurs

- Nous refusons de travailler avec des tiers qui ne partagent pas notre engagement envers l'intégrité
- Nous veillons à ce que les cadeaux, les marques d'hospitalité et les divertissements n'influencent pas illégalement les décideurs

P. 18-19 Traitement équitable de nos employés et conduite sur le lieu de travail

- Nous croyons que le respect des droits de l'homme est fondamental dans notre façon de travailler
- Nous nous engageons à assurer un milieu de travail sain et sécuritaire
- Nous utilisons le courrier électronique, l'Internet et les médias sociaux de façon appropriée
- Nous évitons toute forme de conflit d'intérêts

P. 20 Intégrité financière et protection de nos actifs

- Nous maintenons des dossiers d'affaires exacts et complets
- Nous respectons les droits de propriété intellectuelle et protégeons les informations confidentielles
- Nous ne tolérons pas les délits d'initiés ni la divulgation non autorisée d'informations privilégiées

P. 21 Code de conduite dans votre langue

Introduction

En quoi consiste ce Code de conduite ?

Le Code de Conduite («Code») du groupe WS Audiology («Groupe» ou «nous») sert de guide pour mener nos activités quotidiennes et nous aider à respecter les lois applicables et autres directives internes. Le non-respect du présent Code peut entraîner des dommages considérables, non seulement pour nous, mais aussi pour nos clients, partenaires commerciaux, employés et autres parties prenantes.

Qui doit respecter ce Code ?

Le présent Code est contraignant et s'applique à tous les employés du Groupe («vous» ou «employés») ainsi qu'à nos sous-traitants et fournisseurs effectuant des travaux pour le Groupe.

Tout manquement aux principes du présent Code peut entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

Comment utiliser ce Code ?

Bien que ce Code fournisse un cadre de principes directeurs, il ne peut couvrir tous les scénarios et toutes les situations possibles. Nous encourageons nos employés à demander conseil, le cas échéant, en consultant les ressources disponibles pour l'application du présent Code. Vous devrez également consulter la politique ou la procédure interne pertinente pour obtenir des renseignements et des conseils plus détaillés.

Si vous avez des questions au sujet du présent Code, veuillez contacter votre responsable. De plus, vous pouvez consulter votre conseiller local en matière de conformité, votre agent régional de conformité ou votre service des ressources humaines.

Comment se faire entendre

Nous avons une politique de «tolérance zéro» en matière de représailles. Vous pouvez signaler les problèmes et les préoccupations de bonne foi sans crainte de représailles. Nous interdisons les représailles contre quiconque soulève ou signale des questions ou des préoccupations de bonne foi et prenons des mesures disciplinaires, pouvant aller jusqu'au congédiement (conformément aux lois du travail applicables), contre tout employé qui harcèle ou menace ou exerce des représailles contre une personne qui a signalé ou envisage de signaler une question ou une préoccupation en toute bonne foi.

Nous nous engageons à favoriser un environnement dans lequel nos employés peuvent poser des questions et soulever des problèmes et des préoccupations en matière d'éthique commerciale, sans crainte de représailles. Si un comportement contraire à l'éthique ou une conduite illégale sur le lieu de travail est rencontré ou constaté, nous demandons à nos employés de le signaler et de ne pas hésiter à demander conseil sur ces questions.

Il vaut mieux poser une question ou soulever une préoccupation à un stade précoce que d'ignorer une préoccupation ou une question éthique ou juridique qui pourrait avoir des conséquences plus graves à long terme. Si vous avez une question ou une préoccupation, le premier point de contact est votre responsable. Si vous ne pouvez pas parler à votre responsable ou si vous ne savez pas où trouver de l'aide, vous pouvez également contacter votre conseiller local en matière de conformité, votre agent régional de conformité ou votre service des ressources humaines. De plus, vous pouvez également signaler tout problème via l'un des canaux suivants:

Envoyez-nous un message électronique à tell-us@wsa.com

Ou soumettez un rapport via notre portail Compliance à

www.bkms-system.com/tellus-wsa

Toutes les plaintes peuvent être soumises de façon anonyme. Tous les messages électroniques et les signalements recueillis seront gardés confidentiels dans la mesure permise par la loi et ne seront partagés qu'en cas de besoin avec la ou les personnes requises qui devront enquêter et/ou prendre une décision au sujet de la violation possible du Code qui a été signalée.

Conduite dans nos affaires

Nous nous engageons à nous conformer aux lois, règles et règlements applicables

Nous nous engageons à nous conformer à toutes les lois, règles et réglementations applicables là où nous exerçons nos activités. Nous ne tolérons aucune violation de la loi. Le respect de la loi ne fixe que le strict minimum pour agir de manière responsable et éthique. Chaque fois que le présent Code, d'autres politiques ou procédures internes établissent des exigences plus strictes, les exigences plus strictes s'appliquent en plus de la loi applicable.

Nous ne tolérons pas les comportements corrompus

Nous menons nos affaires de façon équitable, en nous appuyant sur les mérites de nos produits. Nous ne tolérons pas la corruption. La corruption est un grave problème dans les échanges commerciaux. Elle génère des décisions fondées sur des motifs abusifs, empêche le progrès et l'innovation, fausse la concurrence et nuit à la société. La corruption est interdite.

Nous adhérons aux lois antitrust et garantissons une concurrence loyale

Nous voulons atteindre notre position sur le marché grâce à la qualité exceptionnelle de nos produits ainsi qu'à notre performance. De nombreux pays garantissent une concurrence loyale par l'application de lois antitrust spécifiques. Vous devez vous assurer que nous respectons les lois applicables dans tous les accords et documents, ainsi que dans nos communications avec les concurrents. Nous nous assurons de ne pas discuter d'informations antitrust avec nos concurrents, fournisseurs ou clients. De plus, nous n'avons pas de discussions ni d'ententes étroites avec des concurrents qui pourraient entraîner une restriction de la concurrence. Nous n'utilisons pas notre position sur le marché pour discriminer autrui par des pratiques commerciales déloyales.

Nous respectons la confidentialité des données et protégeons les données personnelles

Nous respectons la confidentialité des données et protégeons les données personnelles que nous traitons. Nous avons besoin de recueillir et d'utiliser des données personnelles pour gérer notre entreprise. Pour faire notre travail, bon nombre d'entre nous utilisent ces données – qu'il s'agisse de clients, de partenaires commerciaux, d'autres employés ou d'autres intervenants. Nous nous assurons que ces personnes peuvent nous faire confiance pour respecter leur vie privée et protéger leurs données personnelles lorsqu'elles travaillent pour nous ou font affaire avec nous. Cela nous oblige à nous conformer à toutes les lois applicables qui régissent la façon dont nous traitons les données personnelles.

Nous nous engageons à respecter les lois sur le contrôle des exportations, les sanctions internationales et les embargos

L'exportation de certaines technologies, biens, services et informations de certains pays vers d'autres pays est soumise à des restrictions légales. Nous nous engageons à respecter toutes les lois, réglementations et procédures applicables en matière de contrôle des exportations et d'importation partout où nous exerçons nos activités.



Conduite envers nos **clients** et **la société**

Nous assurons la
qualité et la sécurité de
nos produits



Nous agissons si
nous remarquons des
signes précurseurs de
blanchiment d'argent
ou de financement
d'activités terroristes

En tant que fabricant de produits médicaux, nous reconnaissons que la robustesse de la qualité est une composante essentielle de la sécurité. Nous améliorons constamment la qualité et l'efficacité de nos produits. Nous nous engageons à nous améliorer continuellement en travaillant ensemble, en assurant l'intégrité de nos produits et services et en répondant rapidement à toute préoccupation concernant la qualité ou la sécurité.

Nous veillons à ce que nos entreprises et nos services ne soient pas utilisés pour faciliter des crimes financiers, comme le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes, ou pour participer à d'autres activités illégales qui cacheraient l'origine des produits de la criminalité. Il est donc essentiel que nous connaissions suffisamment l'identité, les antécédents et les activités des clients, des partenaires commerciaux, des fournisseurs et d'autres tiers afin d'empêcher toute transaction inappropriée de ce genre.



Nous nous approvisionnons en matériaux provenant de mines légitimes et exemptes de conflits et exploitons ces matériaux de manière responsable

Nous sommes conscients des matériaux et des substances contenus dans nos produits. Les minéraux qui alimentent le conflit (or, tantale, tungstène, étain, etc.) provenant des mines dans les zones de conflit sont largement considérés comme le principal moteur de la violence en Afrique centrale et ailleurs.

Nous sommes soucieux du bien-être des personnes et des communautés concernées et refusons de jouer un rôle dans de tels conflits. Nous travaillons en étroite collaboration avec nos fournisseurs pour nous approvisionner de manière responsable, y compris auprès de mines légitimes et exemptes de conflits.

Travailler avec des partenaires d'affaires et des fournisseurs

Nous refusons de travailler avec des tiers qui ne partagent pas notre engagement envers l'intégrité



Nous devons savoir avec qui nous traitons pour nous assurer que nous pouvons nous conformer aux lois applicables.

Il s'agit notamment des lois concernant les pots-de-vin et la corruption, les contrôles du commerce et des exportations et la lutte contre le blanchiment d'argent..

Par exemple, nous devons nous assurer que nous ne facilitons pas indirectement des pratiques corrompues ou contraires à l'éthique en permettant que de l'argent ou du matériel tombe entre de mauvaises mains.

En particulier, nous ne faisons pas affaire avec des tiers (tels que des consultants, des agents et des intermédiaires)

si les circonstances indiquent que la totalité ou une partie de l'argent qui leur est versé peut être transmise directement ou indirectement à un fonctionnaire pour influencer une action officielle ou obtenir un avantage indu; ou transmise à une contrepartie commerciale privée en échange d'un avantage indu dans une opération commerciale.

Pour cette raison, nous évaluerons les qualifications et la réputation de ces tiers et éviterons de travailler avec des tiers dont les normes sont incompatibles avec notre Code.

Nous veillons à ce que les cadeaux, les marques d'hospitalité et les divertissements n'influencent pas illégalement les décideurs



Comme toute entreprise, nous offrons et acceptons parfois des cadeaux, des marques d'hospitalité ou des divertissements.

Dans tous les cas, nous devons nous demander s'ils sont appropriés. Nous exigeons que vous vous demandiez si le cadeau, la marque d'hospitalité ou le divertissement pourrait être mal compris ou considéré comme un pot-de-vin. Avant d'offrir ou d'accepter quoi que ce soit, vous devez vous assurer qu'il est conforme à notre politique ou procédure interne, qu'il est normal dans une relation d'affaires et qu'il est peu probable qu'il influence la décision de l'autre personne ou notre propre décision. Si le cadeau, la marque d'hospitalité ou le

divertissement est lié à une vente, ou peut être perçu comme excessif ou comme un pot-de-vin, nous ne devrions pas offrir ou accepter un tel cadeau, marque d'hospitalité ou divertissement. Nous n'offrons, ne promettons ni ne donnons quoi que ce soit de valeur à aucun agent public, directement ou indirectement, dans l'intention de l'influencer dans son travail ou d'obtenir ou de conserver un avantage commercial ou des affaires. Nous n'effectuons pas non plus de paiements de facilitation et ne permettons pas à d'autres personnes de les effectuer en notre nom.

Traitement **équitable** de nos employés et conduite sur le lieu de travail

Nous croyons que le respect des droits de l'homme est fondamental dans notre façon de travailler



Nous nous engageons à assurer un milieu de travail sain et sécuritaire

Nous reconnaissons que nous sommes responsables de l'impact de nos activités commerciales sur les personnes qui travaillent pour nous ou avec nous et que nous sommes également responsables de notre impact sur les personnes dans les communautés où nous sommes présents. Nous assumons cette responsabilité en usant de notre influence pour promouvoir et protéger les droits humains de tous ceux avec qui nous travaillons et collaborons. Nous appuyons les principes définis dans les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail, le Pacte mondial des Nations Unies (ONU) et les Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme.

Nous nous engageons à respecter les lois et règlements applicables concernant les conditions de travail, les normes du travail, l'esclavage moderne, la traite des personnes, la discrimination et le harcèlement.

Nous nous engageons à offrir un milieu de travail sain et sécuritaire à nos clients, partenaires d'affaires, employés et autres intervenants qui travaillent dans nos installations ou locaux ou qui les visitent.

Nous utilisons le courrier électronique, l'Internet et les médias sociaux de façon appropriée



Nous évitons toute forme de conflit d'intérêts

Nous nous attendons à ce que vous appliquiez nos principes de base lors de l'utilisation des systèmes informatiques de l'entreprise, du courrier électronique, de l'Internet et des médias sociaux. Lorsque vous utilisez les systèmes informatiques de l'entreprise, nous nous attendons à ce que vous preniez toutes les précautions raisonnables contre l'intrusion de virus informatiques provenant d'Internet, du courrier électronique et de logiciels non autorisés, et pour empêcher les personnes non autorisées d'avoir accès aux systèmes informatiques de l'entreprise.

Vous utiliserez les systèmes informatiques de l'entreprise tels que le courrier électronique et l'Internet pour des raisons professionnelles. Vous utiliserez le courrier électronique, l'Internet et les médias sociaux de façon appropriée et conformément aux lois applicables. L'utilisation des médias sociaux peut nous exposer à de sérieux risques juridiques ou préjudiciables à notre réputation. Vous veillerez à ce que votre utilisation des médias sociaux ne nous expose pas, nos clients ou nos partenaires commerciaux à de tels risques. Vous ne devez pas envoyer de messages électroniques perturbateurs, offensants ou discriminatoires, ni y accéder, ni afficher de tels contenus en ligne.

Nous respectons les intérêts personnels et la vie privée de nos employés. Un conflit d'intérêts survient lorsque des activités et des relations personnelles interfèrent ou semblent interférer avec la capacité d'un employé à agir dans le meilleur intérêt du Groupe. Vous devrez examiner attentivement toute situation qui pourrait être considérée comme injuste. Par exemple, il serait erroné d'avoir des membres de la famille sur une liste de fournisseurs. Si vous croyez qu'il y a, ou pourrait y avoir, un conflit d'intérêts, vous devez le signaler au responsable concerné conformément à notre politique en matière de conflits d'intérêts.

Intégrité financière et protection de nos actifs

Nous maintenons des dossiers d'affaires exacts et complets

Nous tenons des dossiers exacts et complets de nos transactions commerciales, y compris toutes les transactions entre notre entreprise et des personnes et des organisations externes. Nous nous assurons que nos dossiers sont conformes aux lois applicables et aux normes techniques et professionnelles applicables à nos opérations commerciales. Nos dossiers représentent les faits de façon précise et complète. Nous nous engageons à prévenir et à détecter la fraude.

Nous respectons les droits de propriété intellectuelle et protégeons les informations confidentielles

Nous attendons des autres qu'ils respectent nos droits de propriété intellectuelle et nous nous engageons également à respecter les droits de propriété intellectuelle des autres. Nos technologies, notre propriété intellectuelle et nos renseignements commerciaux de nature délicate sont des actifs essentiels de notre entreprise et nous les protégeons contre toute utilisation et divulgation non autorisées. Nous conservons toutes ces informations en toute sécurité.

Nous ne divulguons aucune information confidentielle, à moins d'y être autorisés ou d'y être tenus par la loi, et ce, uniquement de façon contrôlée.

Nous ne tolérons pas les délits d'initiés ni la divulgation non autorisée d'informations privilégiées

Nous considérons qu'un initié est toute personne physique détenant des informations importantes non publiques et susceptibles d'influencer les cours concernant le Groupe ou toute autre société (par exemple, un client, un fournisseur ou un partenaire en coentreprise) dont les titres sont admis aux négociations sur une Bourse ou un marché organisé («informations privilégiées pertinentes»). Vous ne devez pas utiliser les informations d'initiés que vous avez obtenues dans le cadre de votre emploi au sein du Groupe pour influencer votre décision, ou celle d'une autre personne, d'acheter ou de vendre des titres. Il est interdit à tout employé de commettre un délit d'initié pour son propre profit ou celui d'autrui.

Code de conduite dans votre **langue**

Le présent Code est
disponible dans les
langues suivantes



العربية (Arabe)

中文简体 (Chinois simplifié)

Dansk (Danois)

Nederlands (Néerlandais)

English (Anglais)

Français

Deutsch (Allemand)

हिंदी (Hindi)

Italiano (Italien)

日本語 (Japonais)

한국어 (Coréen)

Polski (Polonais)

Português (Portugais)

Русский (Russe)

Español (Espagnol)

La version anglaise fait foi.

www.wsa.com

Denmark Corporate Headquarters

Nymøllevej 6
3540 Lyngby, Denmark

Phone: +45 44 35 56 00
Fax: +45 44 35 56 02

Singapore Corporate Headquarters

18 Tai Seng Street
#08-08 Singapore 539775

Phone: +65 6370 9666
Fax: +65 6773 8070